

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 : Objet

PoD SOLUTION est un produit et une marque de la société PoD TECHNOLOGIES SAS société par actions simplifiées depuis 7 ans au capital de 31.331€, dont le siège social est 16, rue Frédéric Bastiat - 87280 Limoges, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 520 157 322, qui organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Gagnez notre solution d'encaissement certifiée !"

Article 2 : Dates du concours

Date de début : 09.12.2017 - date de fin : 31.12.2017 - date de limite de participation : 31.12.2017 à 23h59 (dates et heures françaises de connexion faisant foi).

Article 3 : Modalités de Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne morale, exerçant dans le métier de la restauration et domiciliée en France métropolitaine. Le participant devra disposer d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide, et compte Facebook (au nom de la société exploitant le restaurant, ou au nom du dirigeant ou de son conjoint collaborateur) après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Chaque participant devra obligatoirement avoir un numéro de SIREN et que la société soit enregistrée sous les codes NAF 56.10A, 56.10C, 50.30Z.

Sont exclus les employés de la société PoD TECHNOLOGIES, les personnes ayant participé à la conception et/ou la gestion du présent jeu concours, ainsi que de leurs familles en ligne directe. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant et de son application par PoD TECHNOLOGIES.

Pour valider son inscription, chaque participant devra, pendant la durée de celui-ci (voir Article 1), procéder aux étapes suivantes :

1. S'abonner à notre page Facebook "PoD TECHNOLOGIES"
2. Partager le post "Gagnez notre Solution d'encaissement Certifiée !" sur votre page/profil
3. Compléter le formulaire de participation via l'URL :
<https://www.pod-technologies.com/contact/>

En indiquant notamment :

- Le nom et l'adresse du restaurant
- Le numéro RCS de la société exploitant le restaurant
- Les nom et prénom de son dirigeant
- L'adresse email du restaurant
- le numéro de téléphone du restaurant
- L'historique et/ou le concept du restaurant



PoD TECHNOLOGIES
Productivity on Demand *anytime, everywhere*



Toutes les informations personnelles renseignées sur le formulaire lors de l'inscription sur le formulaire doivent être complètes et correctes. Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle pour la participation au tirage au sort.

Pour assurer une totale gratuité, sur simple demande, pendant toute la durée du jeu concours, et au plus tard 8 jours après la date de clôture du jeu-concours, toute participation par internet fera l'objet d'un remboursement de connexion sur présentation d'une facture téléphonique détaillée sur la base d'une communication avec un maximum de 5 min, au tarif local de France Telecom, soit 0.091 € la 1^{ère} minute et 0.033 € au-delà ; et, 0.018 € à partir de 19 h la semaine, le samedi et dimanche (et hors forfait internet).

Toutes demandes de remboursement sont à adresser sur carte postale à l'adresse suivante et uniquement à cette adresse (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) : PoD TECHNOLOGIES 16, rue Frédéric Bastiat - 87280 Limoges avec pour renseignement les éléments suivants : le nom et prénom de la société à rembourser, son adresse et un RIB (obligatoire). Une seule demande par société (même nom, même RCS) sera prise en compte. Si l'une des conditions précitées concernant les remboursements n'était pas remplie, la communication ne pourrait pas être remboursée

Article 4 : Dotation

Le pack à gagner comprend :

- 1 Caisse tactile
- 1 Imprimante thermique
- 1 Douchette 2D
- 1 Licence PoD SOLUTION (logiciel et mises à jour)
- 1 Intégration de votre carte / menu
- 1 formation à distance du logiciel PoD SOLUTION

Ce pack d'une valeur de 2.686,80 € TTC sera offert au gagnant étant précisé que la licence PoD SOLUTION aura une durée de validité de 03 mois à compter de l'installation sur le site du gagnant. A l'issue de cette période, le gagnant devra, pour poursuivre l'utilisation du logiciel PoD SOLUTION souscrire à une licence auprès de la société PoD TECHNOLOGIES.

S'agissant du matériel, la garantie sera d'un an à compter de la mise à disposition du Gagnant. PoD TECHNOLOGIES se réserve la possibilité de remplacer les prix et/ou la composition du pack initialement prévu par d'autres prix de valeur et de caractéristiques équivalentes, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Le gagnant ne pourra en aucun cas exiger la contrepartie monétaire, le remboursement ou l'échange du prix.

Article 5 : Désignation du gagnant et remise de la dotation

Le tirage au sort aura lieu dans les 7 jours qui suivent la date de fin du jeu concours. Le gagnant sera contacté par email et devra fournir ses coordonnées postales complètes dans un délai maximum de deux semaines, à défaut, il perdra sa qualité de gagnant et le lot fera l'objet d'un nouveau tirage au sort. Les éléments composant le pack seront adressés par

voie postale ou, en fonction de la localisation du gagnant, en main propre sous un délai maximum d'un mois.

Article 6 : Informatique et libertés

Dans le cadre de l'organisation de ce jeu, la société PoD TECHNOLOGIES, via sa marque « PoD SOLUTION », est amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants. Elle s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation.

Conformément aux dispositions de la Loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, renonçant ainsi expressément à la participation au Jeu.

Les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la participation au jeu. Elles sont destinées à la société Pod TECHNOLOGIES, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion et les informations collectées ne seront ni vendues ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Article 7 : Droit à l'image

Dans le cadre du jeu concours, le gagnant accepte de céder gratuitement à la société PoD TECHNOLOGIES, les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de son image et logo, pour toute exploitation, sur tous supports(web et presse) à des fins promotionnelles de PoD SOLUTION, en ce compris la diffusion sur sa page FaceBook.

Cette autorisation d'exploitation est accordée pour une durée de 5 ans à partir du moment de l'envoi. Le gagnant garantit qu'il détient toutes les autorisations relatives à l'utilisation à toutes fins commerciales et publicitaires de son identité visuelle.

Article 8 : Modification du jeu

PoD TECHNOLOGIES se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, reporter, proroger, suspendre le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Le jeu pourra être annulé en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

Article 9 : Limites de responsabilité

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances, les dysfonctionnements techniques, ou l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

En conséquence, PoD TECHNOLOGIES :

- Informe les participants que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsable d'une quelconque mauvaise ou frauduleuse utilisation de ces informations.
- Ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion
- Dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu et également en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Ne pourra voir sa responsabilité retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

Article 10 : Propriété intellectuelle

La reproduction et la représentation des éléments composant le jeu-concours sont interdites. Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leurs Propriétaires respectifs.

Article 11 – Conditions d'exclusion

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion

Article 12 : Règlement

Le présent règlement est soumis à la loi française. Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Limoges.